

## Comptabilisation des épreuves privées Jeunes au mérite amateur Jeunes

### PROCÉDURE et CAHIER DES CHARGES

Une compétition et/ou circuit privées organisées pour les jeunes pourront, sous certaines conditions, être prises en compte au Mérite Amateur Jeunes (MNJ) pour les catégories de jeu U12, Benjamins et Minimes.

Pour qu'une épreuve puisse être comptabilisée au Mérite Amateur Jeunes, elle devra avoir reçu au préalable l'agrément « *Approuvé par ffgolf* » (voir document « agrément « approuvé par ffgolf » des épreuves privées).

Une fois l'agrément obtenu, charge à l'organisateur de ces épreuves privées d'initier les démarches nécessaires pour la comptabilisation de l'épreuve au Mérite Amateur Jeunes. Pour cela, un dossier de candidature (incluant un mini cahier des charges) doit être adressé à la Commission Nationale Jeunes (CNJ) pour approbation avant le 20 novembre de l'année précédente.

En tenant compte de critères sportifs, du respect de l'équité sportive entre les ligues, de la correcte intégration de l'épreuve à la filière sportive jeunes, la CNJ étudiera le dossier et donnera une réponse avant le 31/12 sur la prise en compte, ou non, de l'épreuve au mérite amateur jeunes.

Le dossier de candidature doit contenir :

- Date de l'épreuve
- Lieu/Club/Parcours de l'épreuve (avec accord écrit du Club)
- Nom et généralités de l'entité organisatrice (association, société privée, etc.)
- Nom et généralités du référent principal de la compétition
- Comité d'Épreuve : nom, prénom, et contact des responsables
- Règlement spécifique de l'épreuve (qui sera validé par la ffgolf)
- Confirmer avoir lu et respecter le Mini-Cahier de Charge

L'accord de comptabilisation au Mérite Amateur Jeunes aura une validité d'une année civile. Pour son renouvellement, il suffira de transmettre à la CNJ (avant le 20/11) la mise à jour du règlement pour l'année suivante.

Pour toutes questions, merci de vous adresser à Aurélien Lacour ( [aurelien.lacour@ffgolf.org](mailto:aurelien.lacour@ffgolf.org) ), référent pour le groupe projet Jeunes.

Mini Cahier des Charges
-------------------------

Pour pouvoir être comptabilisée au Mérite Amateur Jeunes, une épreuve devra respecter au minimum le mini cahier des charges ci-dessous.

#### 1. Le champ de joueurs :

- L'épreuve doit être ouverte à tous les licenciés de la ffgolf. Les non-licenciés de la ffgolf pourront participer s'ils sont en possession d'une licence étrangère valable mais ne pourront pas obtenir de points au Mérite Amateur jeunes.
- Afin de ne pas créer de distorsion entre les différentes catégories de jeunes dont les performances seront prises en compte dans le Mérite amateur Jeunes, tous les joueurs (hors joueurs licenciés d'une fédération étrangère) des catégories d'âge minimes, benjamins et U12 devront s'être acquittés du droit de jeu fédéral de 35€.
- Les participants devront être titulaires d'un certificat médical actif.
- Les participants devront remplir les critères sportifs d'inscription (règlement spécifique)

## 2. La formule de jeu :

L'épreuve devra se dérouler sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule **stroke play brut** et elle devra obligatoirement se jouer sur un seul terrain.

Les cadets et les charriots électriques sont interdits.

## 3. Encadrement :

L'organisateur (trice) devra trouver (préférentiellement par le biais de la Ligue) au minimum 1 arbitre, voire 2 si plus de 40 participants. Les frais d'arbitrage seront à la charge de l'organisateur.

## 4. Inscription :

L'organisateur devra préciser dans son règlement :

- Les modalités d'inscriptions, la date limite et la gestion de forfaits
- Le champ maximum de joueurs, les critères d'admission et la date de publication du champ des joueurs retenus
- La gestion des wild cards et de la liste d'attente
- La date de publications des horaires des départs

## 5. Découpage des séries :

L'épreuve pourra comprendre toutes les catégories d'âge souhaitées **mais seules les catégories U12, Benjamins et Minimes pourront être comptabilisé au Mérite Amateur jeunes.**

Si l'organisateur souhaite faire jouer des catégories autres que celles comptant au mérite amateur (par exemple U10, U8, cadets...), il devra créer une autre compétition regroupant ces « autres catégories d'âge ».

L'épreuve pourra aussi prévoir des catégories et classements organisés par année de naissance. Néanmoins, pour l'intégration au Mérite Amateur Jeunes, les résultats des joueurs U16 concernés par le Mérite Amateur Jeunes devront être regroupés et envoyés au service sport amateur de la ffgolf au sein des 3 catégories de jeu officiels : U12, Benjamins et Minimes pour l'attribution des points au Mérite.

Pour pouvoir être regroupées au sein d'une même catégorie de jeu, les jeunes devront avoir joué des mêmes repères de départ.

Classement : Le classement d'une épreuve inscrite au Mérite Amateur Jeunes est un classement en stroke play brut exclusivement, obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte). En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, l'organisateur devra définir dans son règlement les modalités de départage (play off, etc.). En cas d'égalité pour les autres places, les points seront partagés.

## 6. Distances de jeu :

Les distances de jeu devront être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles devront se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum. Dans tous les cas, pour les séries comptant pour la gestion de l'index, les parcours joués devront être homologués par la ffgolf.

## 7. Tirage des départs et cadence de jeu :

L'organisateur (trice) aura toute liberté pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Pour tous les autres points de type Club, Encadrement, Comité d'Épreuve, Organisation Sportive, Jeu Lent, Contrôle Antidopage, Envoi des résultats (délai 48 heures) et Calcul de la catégorie, les conditions sont les mêmes que celles mentionnées dans le Cahier des Charges des Grand Prix Jeunes (cfr. § 1.2.1-5 Vademecum ffgolf 2020).